

RAPPORT ANNUEL

2005 - 2006

**COMITÉ CONSULTATIF POUR
L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES**

KAWIISHUWAITEKWA ISTCHEE WIISHUWEWIN

Ce rapport est disponible sur le site Internet du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ). Le site contient une mine d'informations concernant le mandat et les activités du CCEBJ.

Adresse : www.ccebj-jbace.ca



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James
James Bay Advisory Committee on the Environment

Bienvenue

Sommaire | À propos du Comité | Publications | Organisation | Liens | Interaction | Projets | English

Soutenir et améliorer le régime de protection de l'environnement et du milieu social du territoire de la Baie James

Sommaire

Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), constitué de représentants des gouvernements du Canada, du Québec et des Cris, a été mis sur pied pour conseiller ces gouvernements quant à l'adoption de politiques, de lois, de règlements ou de mesures pouvant affecter l'environnement ou la société cris. Le CCEBJ doit également surveiller l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social établi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* de 1975. Ce régime prévoit une participation spéciale des Cris au processus d'évaluation des impacts de projets de développement.

Projet hydroélectrique Eastmain 1-A/dérivation Rupert

La documentation des organismes d'examen peut être consultée au lien suivant :
www.bip-pio.qc.ca/

Les documents du promoteur sont également disponibles :
www.hydroquebec.com/eastmain1a/fr/

Bulletin du CCEBJ

8 mai 2006

- Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones
- Formation de près de 300 auxiliaires cris de protection de la faune

Lors de l'étude de dossiers comme la qualité de l'eau potable, le recyclage des matières résiduelles, l'accès au Territoire ou les aires protégées, le CCEBJ met en relief les droits reconnus aux Cris dans la *Convention*. Ces droits ont trait à un mode de vie et un régime de tenure des terres axés autour de la chasse, de la pêche et du piégeage.

Conception Web: [Expression Multimedia](#)

Photos: [Cooper Digital Productions](#)

On peut également obtenir un exemplaire de ce rapport en communiquant avec le secrétariat :

CCEBJ
383, rue Saint-Jacques, bureau C-220
Montréal (Québec) H2Y 1N9

☎ (514) 286-4400
📠 (514) 284-0039

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN
ISSN

TABLE DES MATIÈRES

Lettre aux ministres de l'environnement et au Grand Chef	iii
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	v
MANDAT DU CCEBJ.....	3
TERRITOIRE D'APPLICATION DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL (CHAPITRE 22)	4
ACTIVITÉS DU CCEBJ EN 2005-2006.....	5
1. Gestion durable des matières résiduelles	5
<i>a. Soutien au projet pilote de Wemindji.....</i>	5
<i>b. Collecte des pneus usés.....</i>	5
<i>c. Admissibilité aux programmes de recyclage.....</i>	6
2. Rapport d'étude sur le processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie I.....	6
3. Coordination des interventions en foresterie.....	6
4. Aires protégées et parcs.....	6
<i>a. Mise en œuvre de la Stratégie sur les aires protégées.....</i>	6
<i>b. Modifications législatives.....</i>	7
5. Initiatives de planification territoriale	7
6. Consultation sur le Plan de développement durable	7
7. Présence sur le Territoire	8
CONCLUSION	8
ANNEXE 1 - COMPOSITION ET RÉUNIONS DU CCEBJ.....	9
ANNEXE 2 - ORIENTATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE (2005-2007)	11
ET RÉSULTATS	11
ANNEXE 3 – RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN EN TERRES DE CATÉGORIE I.....	13
ANNEXE 4 - ÉTATS FINANCIERS 2005-2006	16
ANNEXE 5 - COMPOSITION ET RÉUNIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEY)	25
ANNEXE 6 - TABLEAU DES PROJETS PRÉSENTÉS AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEY) ET AU COMITÉ D'EXAMEN (COMEX)	26

Le 1^{er} juin 2006

Madame Rona Ambrose
Ministre de l'Environnement du Canada

Monsieur Claude Béchar
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs du Québec

Monsieur Matthew Mukash
Grand Chef
Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)

Madame, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James pour l'année se terminant le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Ginette Lajoie

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Cette année marque le 30^{ième} anniversaire de la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et par le fait même, de la création d'un régime de protection de l'environnement et du milieu social adapté au Territoire. Des changements considérables ont affecté le Territoire pendant cette période, principalement sous l'impulsion du développement hydroélectrique, forestier et minier. Le CCEBJ, de par son mandat de surveillant du régime, s'est intéressé à plusieurs dossiers depuis sa création, fournissant des avis à tous les paliers de gouvernements (fédéral, provincial et cris).

Compte tenu du spectre très large du mandat qu'il doit accomplir, le Comité a donc opté pour une approche plus ciblée qui diminue le risque de diluer ses efforts. C'est dans cette optique qu'il s'est doté d'un premier plan stratégique en 2005. Au cours de l'année écoulée, nous avons mis l'accent sur la gestion durable des matières résiduelles et l'amélioration de l'évaluation environnementale en milieu nordique. De plus, il est important de souligner que ce travail a été accompli en collaboration avec les organismes du milieu, notamment la communauté de Wemindji. Cette approche nouvelle pour le Comité est prometteuse.

Je tiens à remercier mes collègues du Comité consultatif pour leur appui. Je les encourage à persévérer malgré l'ampleur du défi. Nous aurons la chance au cours des prochains mois de soumettre aux signataires de la Convention nos recommandations sur la première mise à jour des listes de projets depuis l'existence de la procédure.

La présidente,

Ginette Lajoie

Le 16 mai 2006

MANDAT DU CCEBJ

Dans le cadre de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) a pour rôle de conseiller les gouvernements¹ quant à l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social. À cet égard, les gouvernements doivent consulter le CCEBJ quant aux projets de lois, de règlements ou de politiques pouvant affecter ce régime, y compris les règlements sur l'utilisation des terres.

Le CCEBJ peut présenter des recommandations afin de rendre ces projets compatibles avec les dispositions du chapitre 22 de la Convention; celui-ci énonce les principes directeurs du régime auxquels les gouvernements et les comités concernés doivent accorder une attention particulière. Nous y retrouvons, entre autres, les mécanismes de participation des Cris ainsi que la protection des droits et des garanties établis en leur faveur en vertu du régime de chasse, de pêche et de piégeage de la CBJNQ.

Le CCEBJ assure la surveillance administrative du Comité d'évaluation (COMEV)². Ce dernier peut recommander, pour un projet de développement, l'application du processus d'évaluation et d'examen des répercussions prévu par le chapitre 22. Le cas échéant, le COMEV émet, à l'intention du promoteur, des directives visant à cerner la portée de l'examen du projet. Le processus vise à réduire les effets indésirables du développement sur la population autochtone et sur les ressources fauniques (CBJNQ; alinéa 22.2.2b).

Sur demande, le Comité fournit à l'Administration locale crie les données techniques et scientifiques, les conseils ou l'assistance technique qu'il obtient des organismes gouvernementaux concernés (alinéa 22.3.33). En outre, le CCEBJ informe de ses décisions les gouvernements, les sociétés d'État oeuvrant sur le Territoire et les comités créés en vertu de la CBJNQ pour que ceux-ci y donne suite. Enfin, il présente un rapport annuel de ses activités aux parties signataires de la Convention.

¹ Le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, l'Administration régionale crie ou les conseils des Premières nations cries.

² Voir les annexes 5 et 6 de ce rapport.

**TERRITOIRE D'APPLICATION DU RÉGIME DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL
(CHAPITRE 22)**

ACTIVITÉS DU CCEBJ EN 2005-2006

Le CCEBJ a déjà commencé à récolter les fruits d'une première année d'application du Plan stratégique 2005-2007³. Source d'une plus grande cohésion dans ses actions, les consensus générés autour du Plan ont permis de contribuer, entre autres, au projet pilote de recyclage de Wemindji.

Par ailleurs, le dépôt du rapport d'étude concernant le processus d'évaluation et d'examen appliqué en terres de catégorie I, puis l'adoption de 12 recommandations à cet égard, constituent une étape importante dans la mise à jour du régime de protection de l'environnement et du milieu social.

1. Gestion durable des matières résiduelles

a. Soutien au projet pilote de Wemindji

Le CCEBJ s'est associé aux organismes du milieu afin de favoriser la gestion intégrée des matières résiduelles. En collaboration avec la Première nation crie de Wemindji et l'Administration régionale crie (ARC), il a élaboré un projet pilote de recyclage des matières résiduelles pour cette communauté.

Le CCEBJ a embauché deux stagiaires en appui à cette initiative : d'abord, Jean-François Luc Vachon, un étudiant au deuxième cycle universitaire, qui a oeuvré sur le terrain pendant trois semaines. Puis, Andrew Biron, étudiant au niveau collégial et originaire de Wemindji.

De concert avec l'administrateur local en environnement (ALE), Johnny Mark, les stagiaires ont mené une campagne de sensibilisation à la gestion durable qui a suscité une excellente participation de la communauté. Par ailleurs, ils ont élaboré, avec le support de M. Mark, un projet de plan de gestion des matières résiduelles pouvant servir de modèle pour l'ensemble des communautés du territoire conventionné⁴.

À l'automne 2005, M. Vachon a maintenu son engagement, à temps partiel, en assurant la coordination entre les ALE des communautés et les organismes responsables du recyclage.

b. Collecte des pneus usés

Dans le cadre du programme de vidage des sites de pneus usés, Recyc-Québec a mandaté un transporteur pour la collecte dans les communautés crie. Amorcée à l'été 2004 pour la première fois dans le Territoire, la collecte des pneus s'est poursuivie en 2005. Le CCEBJ, en collaboration avec l'ARC, a facilité la coordination entre les partenaires, si bien que près de 4000 pneus ont été cueillis dans six communautés. Comme il reste un nombre équivalent de pneus à récupérer, Recyc-Québec entend compléter le vidage des sites de la Baie James en 2006.

³ Voir l'annexe 2.

⁴ Disponible sur le site Internet sous la rubrique «Publications – Matières résiduelles».

c. Admissibilité aux programmes de recyclage

Le CCEBJ a approché le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'explorer des façons d'étendre au territoire conventionné, et d'adapter au besoin, les programmes de recyclage. Le MDDEP a répondu favorablement en proposant la mise sur pied d'un groupe de travail à cet égard.

2. Rapport d'étude sur le processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie I

Le CCEBJ a octroyé un mandat pour examiner l'application du processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie I⁵. L'étude présentée accorde une place prépondérante aux commentaires des principaux intervenants, notamment les promoteurs locaux, les administrations locales et régionales, les comités nordiques, les agences gouvernementales de même que les consultants⁶.

Donnant suite à ces travaux, le CCEBJ a adopté douze recommandations visant notamment la gestion environnementale des projets, le renforcement des capacités locales et les mécanismes de consultation des communautés. Au cours de l'année 2006-2007, le CCEBJ mettra l'emphasis sur la mise à jour des listes de projets assujettis ou soustraits au processus.

⁵ Il s'agit de la catégorie de terres mises de côté à l'usage exclusif des Cris de la Baie James.

⁶ Le rapport d'étude est disponible sur le site Internet sous la rubrique «Publications – Processus d'évaluation et d'examen».

3. Coordination des interventions en foresterie

En vertu de son mandat, le CCEBJ doit étudier les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) avant leur approbation par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune (alinéa 22.3.34). Or, depuis la signature de l'Entente concernant une nouvelle relation entre les Cris et le Québec (ENRQC), le Conseil Cris-Québec sur la foresterie a également pour rôle de réviser les plans.

Comme un nouveau PGAF doit être déposé pour chaque unité d'aménagement forestier du Territoire de la Baie James d'ici avril 2007, le CCEBJ a rencontré des représentants du Conseil afin de prévenir, autant que possible, le dédoublement des tâches.

4. Aires protégées et parcs

a. Mise en œuvre de la Stratégie sur les aires protégées

Le CCEBJ encourage les mesures de conservation des écosystèmes exceptionnels. C'est pourquoi il a invité le MDDEP à expliquer comment la Stratégie québécoise sur les aires protégées répond aux caractéristiques du Territoire de la Baie James.

Cette Stratégie vise à assurer la protection de 8% du territoire québécois en 2005. À ce jour, c'est plutôt 5,8% de la superficie du Québec qui a obtenu le statut de protection, dont 3,2% du territoire de la Baie James.

Le CCEBJ s'est montré préoccupé par le retard dans la mise en œuvre de la Stratégie sur le Territoire. Le MDDEP prévoit toutefois l'annonce de nouveaux projets de parcs, de réser-

ves de biodiversité et de réserves aquatiques⁷. Dans certains cas, comme pour le projet Paakumshumwaau de Wemindji, il s'agit d'initiatives des communautés cries.

b. Modifications législatives

Le CCEBJ a été consulté à propos d'un projet de modifications législatives relatives à la *Loi sur les parcs* et à *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Ces modifications auraient pour effet, entre autres, de créer le statut de «parc projeté» en attendant l'octroi d'un statut définitif de protection.. Par ailleurs, afin d'éviter les dédoublements, un mécanisme d'harmonisation s'appliquerait aux projets de parcs ou d'aires protégées assujettis à plusieurs procédures de consultation, notamment le processus d'évaluation et d'examen de la CBJNQ. Le CCEBJ entend formuler des commentaires concernant ces propositions au cours du printemps 2006.

5. Initiatives de planification territoriale

Pour l'heure, aucun plan d'affectation n'énonce les orientations gouvernementales pour le Territoire de la

Baie James. Le Comité entend s'impliquer dans le processus d'élaboration de ce plan afin de s'assurer qu'il respecte les principes directeurs du régime de protection de l'environnement et du milieu social. Le CCEBJ a invité le ministère des Ressources naturelles et de la Faune à entreprendre, de concert avec les organismes représentatifs du milieu, l'élaboration d'un tel plan afin d'encadrer les divers types de développement sur le Territoire. Le CCEBJ a également recommandé l'adoption, par les Premières nations cries, de schémas d'aménagement applicables aux terres de catégorie I.

En fait, il est nécessaire de rappeler que le territoire de la Baie James demeure le seul au Québec où l'aménagement du territoire n'est pas encadré par un schéma d'aménagement.

6. Consultation sur le Plan de développement durable

Dans le cadre de la consultation sur le Plan de développement durable du gouvernement du Québec, le CCEBJ a présenté un mémoire afin de proposer que le projet de loi fasse référence aux principes directeurs du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ. Déjà en 1975, ce régime adhérait aux principes du développement durable.

En outre, le Comité trouvait important d'établir un mécanisme d'arrimage entre les fonctions d'un éventuel commissaire au développement durable et le mandat de surveillance du CCEBJ.

Le gouvernement du Québec n'a pas retenu ces propositions au moment

⁷ Voir la carte en page 4.

d'adopter la Loi sur le développement durable.

7. Présence sur le Territoire

Le CCEBJ souhaite que ses rencontres sur le Territoire permettent d'affermir son intervention dans des domaines ciblés. Dans le cas de la consultation sur le Plan de développement durable, le Comité s'est rendu à Oujé-Bougoumou, puis à Chibougamau afin d'y présenter son mémoire.

De plus, la rencontre du CCEBJ à Wemindji, en janvier 2006, a permis de souligner son engagement dans le projet pilote de recyclage des matières résiduelles. L'administrateur local en environnement de Wemindji et un stagiaire du CCEBJ y ont présenté l'état du projet aux membres du Conseil de la Première nation ainsi qu'à ceux du Comité.

En outre, la présidente a fait une présentation éclairante concernant le rôle du CCEBJ et les mécanismes d'évaluation environnementale et sociale de la CBJNQ. De telles rencontres permettent de mieux faire comprendre le rôle du CCEBJ et les mécanismes d'évaluation environnementale et sociale de la CBJNQ et d'être à l'écoute des besoins des communautés.

CONCLUSION

Les orientations à réaliser au cours de l'année qui vient appelleront la collaboration des membres et des partenaires. À cet égard, les acquis de 2005-2006 constituent un gage de succès.

D'une part, le CCEBJ devra assurer, auprès des partenaires, le suivi de ses

interventions passées. Il s'agit, entre autres, de la gestion durable des matières résiduelles et des recommandations concernant le processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie I.

D'autre part, le Comité a fait part de son intention de proposer une mise à jour de l'ensemble du processus d'évaluation et d'examen. Pour l'année 2006-2007, la révision des listes de projets assujettis ou soustraits (annexes 1 et 2 du chapitre 22) s'avère prioritaire.

ANNEXE 1

COMPOSITION ET RÉUNIONS DU CCEBJ

A. Composition du CCEBJ

Membres nommés par l'Administration régionale crie (ARC) :

Glen Cooper, ARC

George L. Diamond, Commission crie de la Santé et des Services sociaux

Ginette Lajoie, ARC, présidente

Diom Romeo Saganash, ARC, vice-président

Membres nommés par le gouvernement du Canada :

François Boulanger, Agence canadienne d'évaluation environnementale (jusqu'au 31 janvier 2006)

Annie Déziel, Agence canadienne d'évaluation environnementale (à compter du 1^{er} février 2006)

Chantal Leblanc-Bélanger, Affaires indiennes et du Nord Canada

Maryse Lemire, Pêches et Océans Canada (à compter du 12 septembre 2005)

Claude Saint-Charles, Environnement Canada

Gilles H. Tremblay, Pêches et Océans Canada (jusqu'au 11 septembre 2005)

Membres nommés par le gouvernement du Québec :

Guy Demers, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Marian Fournier, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Forêt

Pierre Moses, Municipalité de la Baie-James

Membre d'office du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage :

Willie Iserhoff, ARC

B. Secrétariat

Marc Jetten, secrétaire exécutif
Louise Bélanger, agente de secrétariat
Jean-François Luc Vachon, stagiaire
Andrew Biron, stagiaire

C. Réunions du CCEBJ

En 2005-2006, le Comité s'est rencontré à quatre reprises :

140^e réunion	Montréal, le 6 avril 2005;
141^e réunion	Québec, le 7 juin 2005;
142^e réunion	Montréal, le 12 octobre 2005;
143^e réunion	Wemindji, le 25 janvier 2006.

ANNEXE 2

ORIENTATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE (2005-2007) ET RÉSULTATS

<i>Enjeu</i>	<i>Orientations</i>	<i>Résultats</i>
PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS DE PROJETS	• Réviser les listes de projets assujettis au processus ou exemptés conformément aux alinéas 22.5.1 et 22.5.2 de la CBJNQ. • Élaborer un modèle de consultation plus adapté aux communautés du Territoire conventionné. • Favoriser l'intégration des savoirs traditionnels autochtones à l'évaluation environnementale et sociale. • Étudier la pertinence des mécanismes actuels de suivi des projets après leur construction. • Favoriser l'harmonisation des processus d'évaluation environnementale, notamment en fonction des dispositions prévues dans la CBJNQ.	• Prévu en 2006-2007. • Recommandation concernant un mécanisme renforcé de prise en compte des préoccupations de la communauté lors des étapes clés d'un projet. • - • Recommandation pour la préparation d'un plan de gestion qui prévoit les mécanismes de mise en œuvre des mesures d'atténuation • -
DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	• Promouvoir l'intégration et la coordination des différentes démarches d'aménagement du Territoire. • Examiner la pertinence de tenir compte des considérations environnementales et sociales par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) des politiques, plans et programmes.	• Lettre au MRNF à l'égard de l'état d'avancement des travaux pour le plan d'affectation et des initiatives similaires • -

<i>Enjeu</i>	<i>Orientations</i>	<i>Résultats</i>
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	• Préconiser un cadre réglementaire adapté à la Baie James et favorisant la gestion durable. • Promouvoir l'établissement de programmes de recyclage, de récupération et de réemploi.	• Lettres au MDDEP et à Recyc-Québec concernant l'admissibilité aux programmes de recyclage. • Appui concret au projet pilote de Wemindji; • Coordination entre les Premières nations cries et les recycleurs.
FORESTERIE	• Clarifier la portée du rôle et du mandat du CCEBJ dans le contexte de la mise en œuvre de l'ENRQC. • Favoriser la collaboration avec les nouvelles instances de l'ENRQC.	• Priorité à l'utilisation des terres, aux savoirs traditionnels, à la biodiversité et à la surveillance législative. • Rencontre et partage d'informations avec le Conseil Cris-Québec sur la foresterie.
QUALITÉ DE L'EAU POTABLE	• Sensibiliser les gouvernements locaux à l'importance de promouvoir l'application de normes ou de standards appropriés pour la santé publique.	• -

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN EN TERRES DE CATÉGORIE I

A. PLANIFICATION ET CHEMINEMENT DES PROJETS

Recommandation 1	Que l'Administration régionale crie (ARC) continue d'informer les administrateurs locaux en environnement (ALE) et les autorités locales quant au cheminement correct des dossiers entre les divers comités : • De concert avec les administrations fédérale et provinciale, le CCEBJ élaborera des orientations communes à cet égard.
Recommandation 2	Les processus d'affectation de fonds pour les projets devraient être revus de la façon suivante : • Ils doivent inclure des dispositions pour les études et les suivis environnementaux; • Les cycles de financement doivent refléter les cycles de planification et de réalisation des projets.
Recommandation 3	Inclure dans le contenu des études la préparation d'un plan de gestion environnementale et sociale qui prévoie les mécanismes de mise en œuvre et de contrôle des différentes mesures d'atténuation proposées, ainsi que le suivi de leur efficacité.
Recommandation 4	Réunir à intervalles réguliers en séminaire ou en assemblée spéciale des décideurs des communautés, des promoteurs et des bailleurs de fonds pour établir un cadre commun de planification et de gestion des projets qui favorise l'intégration des préoccupations environnementales et l'application des processus de la CBJNQ.

B. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS LOCALES

Recommandation 5	Renforcer les capacités des administrateurs locaux en environnement (ALE) en établissant un standard professionnel pour le poste et en offrant une formation de base aux nouveaux ALE.
Recommandation 6	Systématiser l'appui opérationnel et technique offerts par l'ARC et les gouvernements aux communautés.
Recommandation 7	Examiner différentes façons de donner aux ALE des outils les aidant à affirmer leur autorité dans les communautés : • la création d'un « forum » des ALE; • la préparation d'un code d'éthique des ALE; • la préparation de politiques opérationnelles à l'usage des promoteurs; • l'élaboration de guides pour les promoteurs et pour le public, incluant les critères utilisés au tamisage et le contenu attendu pour les études (général et/ou par secteur et/ou suivant l'envergure des projets).

C. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Recommandation 8	Initier un processus de révision des listes annexes du Régime, en portant une attention particulière aux projets d'infrastructures de type « municipal ».
Recommandation 9	Afin d'assurer la gestion adéquate des ressources naturelles et de l'environnement, les gouvernements locaux respectifs devront adopter, dans un délai raisonnable, un schéma d'aménagement pour les terres de catégorie I.

D. CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS

Recommandation 10	Renforcer le mécanisme permettant à la communauté, y compris les maîtres de trappe, de faire connaître les préoccupations locales lors des étapes clés d'un projet : • lors de la préparation des directives pour l'étude d'impacts (tamisage); • lors de l'examen.
Recommandation 11	Examiner le fonctionnement et l'efficacité des moyens de consultation/participation mis en œuvre dans le cadre de projets antérieurs.
Recommandation 12	Rendre publics et facilement accessibles les registres des projets et des décisions.

ANNEXE 4

ÉTATS FINANCIERS 2005-2006

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

**ÉTATS FINANCIERS ET
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN**

AU 31 MARS 2006

Rapport de mission d'examen	1
Bilan	2
État des activités financières	3
État du surplus accumulé	4
Notes complémentaires	5 - 7
Renseignements complémentaires Dépenses d'exploitation	ANNEXE A



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux membres du
COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

Nous avons procédé à l'examen du bilan du COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES au 31 mars 2006, ainsi que des états des activités financières et du surplus accumulé de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en ayant recours à des traitements différentiels dont peuvent se prévaloir les organismes sans obligation publique de rendre des comptes, comme il est décrit à la Note 2 afférente aux états financiers. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'organisme.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateurs sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

RUEL GIROUX DORION
comptables agréés

Victoriaville,
le 8 mai 2006

79, Notre-Dame Est, Victoriaville (Québec) G6P 3Z4 - Téléphone: (819) 758-6236 - Télécopieur~ (819) 758-9274
5385, 1^{ère} Avenue, Charlesbourg (Québec) G1H 2V5 Téléphone: (418) 648-8741 -Télécopieur: (418) 648-0955

Société en participation

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

**BILAN
AU 31 MARS 2006
(Non vérifié)**

	2006	2005
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	33 657 \$	42 468 \$
Débiteurs (note 4)	72 926	7 661
Frais payés d'avance	<u>1 829</u>	<u>2 454</u>
	108 412	52 583
PLACEMENTS (note 5)	422 116	452 062
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>9 554</u>	<u>11 746</u>
	540 082 \$	516 391 \$
	=====	=====
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 7)	34 989 \$	62 947 \$
AVOIR DU COMITÉ		
Surplus accumulé	<u>505 093</u>	<u>453 444</u>
	540 082 \$	516 391 \$
	=====	=====
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 8)		

SIGNATURE DE L'ADMINISTRATEUR

_____, administrateur

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006
(Non vérifié)

	2006	2005
REVENUS		
Subvention	251 000 \$	251 000 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (ANNEXE A)	<u>204 933</u>	<u>185 815</u>
SURPLUS DE FONCTIONNEMENT	46 067	65 185
	_____	_____
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Revenus d'intérêts	3 989	8 543
Autres revenus	<u>1 593</u>	<u>1 593</u>
	5 582	10 136
	_____	_____
SURPLUS DE L'EXERCICE	51 649 \$	75 321 \$
	=====	=====

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

ÉTAT DU SURPLUS ACCUMULÉ
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006
(Non vérifié)

	2006 <u>TOTAL</u>	2005 <u>TOTAL</u>
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	453 444 \$	378 123 \$
AFFECTATIONS	-	-
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>51 649</u>	<u>75 321</u>
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>505 093 \$</u>	<u>453 444 \$</u>

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

ÉTAT DU SURPLUS ACCUMULÉ DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006 (Non vérifié)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été institué en vertu du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et en vertu du chapitre 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2). La principale activité de cet organisme est d'étudier et surveiller l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Information différentielle

L'organisme a choisi, avec le consentement unanime de ses membres, d'établir ses états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, en appliquant les traitements différentiels décrits ci-dessous auxquels peuvent avoir recours les entreprises sans obligation publique de rendre des comptes:

Instruments financiers

L'organisme a choisi de ne pas fournir d'informations sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers lorsque celle-ci ne peut être déterminée facilement. La juste valeur des autres actifs et passifs a été déterminée comme suit:

La juste valeur de l'encaisse, des sommes à recevoir, des effets à payer, des emprunts bancaires, des frais courus, des dividendes à payer est équivalente à la valeur comptable étant donné leur échéance.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux suivants:

Mobilier et équipement	Solde dégressif	20%
Matériel informatique	Solde dégressif	30%

3. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2006

(Non vérifié)

4. DEBITEURS	2006	2005
Subvention à recevoir	62 750 \$	- \$
Taxes	5 403	5 038
Avance au CCCPP	2 071	2 623
Avance aux délégations	<u>2 702</u>	<u>-</u>
	<u>72 926 \$</u>	<u>7 661 \$</u>

5. PLACEMENTS

Dépôt à terme, 1.65%, échéant en septembre 2006	92 000 \$	- \$
Dépôt à terme, 1.65%, échéant en septembre 2006	129 116	-
Dépôt à terme, 3.43%, échéant en août 2008	90 000	90 000
Dépôt à terme, 3.5%, échéant en mai 2009	111 000	111 000
Dépôt à terme, 1.7%, échu en juin 2005	-	50 062
Dépôt à terme, 1.75%, échu en octobre 2005	-	11 000
Dépôt à terme, 1.75%, échu en octobre 2005	-	50 000
Dépôt à terme, 1.5%, échu en décembre 2005	<u>-</u>	<u>140 000</u>
	<u>422 116 \$</u>	<u>452 062 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortis- sement cumulé	2006 Valeur comptable nette	2005 Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	11 451 \$	5 495 \$	5 956 \$	4 886 \$
Matériel informatique	10 821	7 223	3 598	6 860
	<u>22 272 \$</u>	<u>12 718 \$</u>	<u>9 554 \$</u>	<u>11 746 \$</u>

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2006

(Non vérifié)

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
7. CREDITEURS ET FRAIS COURUS		
Fournisseurs	983 \$	191 \$
Dû au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	29 134	58 268
Dû au CCCPP	<u>4 872</u>	<u>4488</u>
	34 989 \$	62 947 \$
	=====	=====

8. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Le gouvernement du Canada, celui du Québec et l'Administration régionale crie¹⁾ accordent annuellement une subvention de 251 000 \$ au COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES. De ce montant, le CCEBJ doit transférer 30 000 \$ au COMITÉ D'ÉVALUATION afin de défrayer les coûts associés au fonctionnement de son secrétariat dans des bureaux du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il est à noter que le montant des dépenses excédant 30 000 \$ n'a pas à être défrayé par le CCEBJ. Au cours de l'exercice, les dépenses engagées par le COMEV pour son secrétariat sont les suivantes :

Salaires et avantages sociaux	34 739 \$
Traduction	1 315
Hébergement et repas	141
Courrier et reprographie	<u>38</u>
	36 233 \$
	=====

¹⁾ Conformément à l'alinéa 10.5 de l'ENRQC :

« Pour la période comprise entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2052, l'Administration régionale crie contribuera à la moitié de la part du Québec pour le financement des services réguliers et normaux de secrétariat pour le Comité consultatif sur l'environnement de la Baie-James et le Comité d'évaluation prévus au chapitre 22 de la CBJNQ (...) »

9. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de taux d'intérêt**

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Pour les placements à long terme le taux d'intérêt effectif réalisé durant l'exercice varie de 1.65% à 3.5% (2005, 1.5% à 3.5%).

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006
(Non vérifié)

	2006	2005
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et charges sociales	72 214 \$	69 616 \$
Télécommunications	2 504	3 485
Loyer (espaces à bureau)	22 045	16 090
Frais de déplacement	10 826	1 119
Traduction	17 751	14 680
Reprographie	4 028	4 655
Frais de messagerie et de poste	1 390	1 351
Fournitures de bureau, ameublement et équipement informatique	5 021	4 075
Expertise et frais de rencontres	1 596	765
Mauvaises créances	-	365
Assurances	415	591
Cotisation, affiliations et congrès	409	760
Honoraires professionnels	1 462	1 435
Honoraires de consultation	30 144	28 016
Formation	1 464	1 201
Frais de site internet	484	4 356
Intérêts et frais bancaires	258	106
Amortissement	<u>2 922</u>	<u>3 149</u>
	174 933	155 815
Dépenses attribuables au COMEV	<u>30 000</u>	<u>30 000</u>
	204 933 \$	185 815 \$

ANNEXE 5

COMPOSITION ET RÉUNIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV)

A. Composition

Membres nommés par le gouvernement du Québec

M. Daniel Berrouard
M^{me} Mireille Paul

Membres nommés par l'Administration régionale crie (ARC)

M. Brian Craik
M. Philip Awashish, président

Membres nommés par le gouvernement du Canada

M. Éric Giroux
M. Jacques Grondin

B. Réunions

En 2005-2006, le Comité s'est rencontré à six reprises :

205^e réunion	Québec, le 28 avril 2005;
206^e réunion	Québec, le 29 juin 2005;
207^e réunion	Montréal, le 14 juillet 2005;
208^e réunion	Montréal, le 14 décembre 2005;
209^e réunion	Montréal, le 7 février 2006;
210^e réunion	Montréal, le 29 mars 2006.

ANNEXE 6

**TABLEAU DES PROJETS PRÉSENTÉS
AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMÉV)
ET AU COMITÉ D'EXAMEN (COMEX)⁸**

<i>PROJET</i>	<i>INITIATEUR</i>	<i>ASSUJETTI AU PROCESSUS</i>	<i>RECOMMANDATION DU COMÉV</i>	<i>RECOMMANDATION DU COMEX</i>
Centrale hydroélectrique Eastmain 1-A / dérivation Rupert	Hydro-Québec	Oui	--	À venir (conjointement avec une commission fédérale)
Mini-centrale hydroélectrique	Pourvoirie Mirage	Oui	--	À venir
Construction et opération d'une usine de poutres lamellées à Mistissini	Nation Crie de Mistissini et Les Chantiers Chibougamau	Oui	--	À venir
Aménagement de sites de pêche traditionnelle dans les rivières Eastmain et à l'Eau Froide	Nation Crie d'Eastmain	Oui	--	À venir
Mise en place d'un quai temporaire à Vieux-Poste	Nation Crie de Waswanipi	Non	--	--
Exploitation du dépôt de vanadium du lac Doré et d'un complexe métallurgique	Ressources McKenzie Bay Ltée	Oui	--	À venir
Projet minier Fénelon	American Bonanza Gold Corp.	Oui	--	À venir
Projet minier Troilus (modification au certificat d'autorisation)	Corporation minière Inmet	Oui	--	Réflexions sur le suivi des effluents à poursuivre

⁸ Aucun projet n'a été présenté au Comité fédéral d'examen (COFEX-Sud) durant l'année 2005-2006.

<i>PROJET</i>	<i>INITIATEUR</i>	<i>ASSUJETTI AU PROCESSUS</i>	<i>RECOMMANDATION DU COMEV</i>	<i>RECOMMANDATION DU COMEX</i>
Exploration minière et mise en valeur (propriété Foxtrot)	Ashton/SOQUEM	Non	Aviser les maîtres de trappe et faire appel, si possible, à la main-d'œuvre crie	-
Exploration minière par échantillonnage en vrac et amélioration d'une route existante sur la propriété Clearwater	Eastmain Resources inc.	--	Complément d'information demandé	--
Production et transformation de viande de porc	Corporation de développement économique de Chapais	Oui	--	À venir
Agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Chibougamau	Ville de Chibougamau	Oui	--	À venir
Route d'accès au secteur Broadback	Abitibi Consolidated du Canada	Oui	--	À venir
Parc Albanel-Témiscamie-Otish	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)	Oui	--	À venir
Création de 8 aires protégées	MDDEP	Oui	--	À venir
Réhabilitation de sols contaminés	Les Entreprises Sogersol inc.	Non	Obtenir les autorisations nécessaires s'appliquant à ce type de projet	--
Site d'élimination des cendres provenant de l'incinérateur	Nation Crie de Wemindji	Oui	Étude d'impact à bonifier sur plusieurs aspects avant sa transmission au COMEX	--
Stabilisation des berges de la rivière Eastmain face à la communauté (Phase 2)	Nation Crie d'Eastmain	Non	Obtenir les autorisations nécessaires s'appliquant à ce type de projet	--

<i>PROJET</i>	<i>INITIATEUR</i>	<i>ASSUJETTI AU PROCESSUS</i>	<i>RECOMMANDATION DU COMEV</i>	<i>RECOMMANDATION DU COMEX</i>
Contrôle des insectes piqueurs, campement Némiscau et Eastmain	SEBJ	Non	• Informer les maîtres de trappe à l'avance concernant la période des travaux • Transmettre au COMEV une copie du rapport d'exécution	--
Contrôle des insectes piqueurs à Radisson (2006-2009)	GDG Environnement (pour la localité de Radisson)	Non	Transmettre une copie du rapport d'exécution	--
Projet éolien de Brisay	Yuddin Energy Inc.	Oui	--	À venir
Projet éolien de Chisasibi	Yuddin Energy Inc.	Oui	--	À venir
Stabilisation des berges, Bloc D, Chisasibi	Hydro-Québec	--	Complément d'information demandé	--
Aménagement d'un terrain élevé à Chisasibi	SEBJ	Non	--	--